

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220210-14-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2022

**N° 14/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 2 février 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 février

**Objet de la délibération :**

Convention CCLL / Ville  
d'Ornans : Tonte de l'espace  
ludique et touristique  
Nautilou

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	63
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Frédéric BONNEFOI à Didier LAITHIER, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Franck COLLINET
<b>Procuration</b>	à Christophe JOUVIN, Olivier DARD à Sylvie LHERITIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Boris PIERRET à Vanessa DORDOR
<b>Suppléé(e)s</b>	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Serge MONNET par Hubert JUSTE
<b>Excusé(e)</b>	Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Mickaël NICOLET, Florence PAUL, Marie-Christine VERNEREY, Sarah VIONNET
<b>Absent(e)s</b>	Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascale PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe GARNIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération 13/21 du 21/01/2021 relative à la convention annuelle avec la ville d'Ornans pour l'entretien des pelouses de l'espace ludique et touristique,

Considérant la nécessité de renouveler cette convention dans les mêmes conditions,

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec la ville d'Ornans pour la tonte des pelouses de l'espace ludique et touristique durant la période d'avril à octobre 2022 pour la somme de trois mille six cents euros correspondant à 15 passages de 8 heures/passage.

L'heure se tonte supplémentaire est fixée à 30 € limitée à 20 heures maximum.

Fait et délibéré en séance, le 10.02.2022

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président

